

L'Astural, association à but non lucratif, est active dans l'éducation spécialisée. Sa mission est d'accueillir et d'accompagner des familles dont les enfants et les jeunes rencontrent, dans leur développement, des difficultés importantes nécessitant un soutien. Créé en 1969, le Service Educatif Itinérant (SEI) a ensuite rejoint l'Astural en 1980.

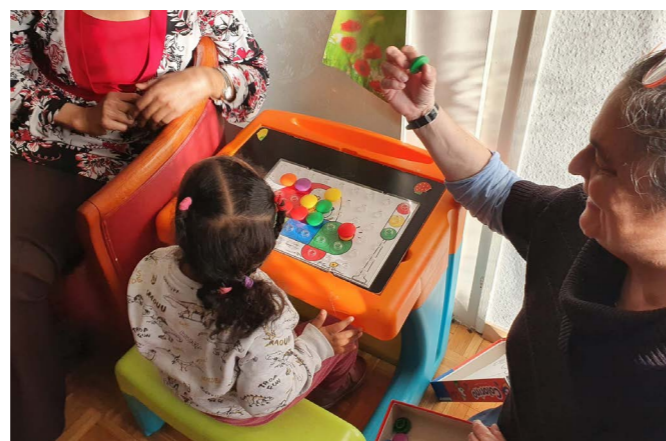
Le SEI dispose de différents sites répartis sur le canton de Genève. Son siège principal se situe à Carouge.

Contact

Service Éducatif Itinérant (SEI)

Rue de Veyrier 16
1227 Carouge

info.sei@astural.org
022 343 87 09
www.astural.org



SERVICE ÉDUCATIF ITINÉRANT



Dispositif Petite Enfance
Pôle Domicile pour enfant à risques

Intervention d'Éducation Précoce Spécialisée
au sein de familles en situation de vulnérabilité psychosociale

Prestations du Service Educatif Itinérant

Prestations d'Education Précoce Spécialisée pour des enfants à besoins éducatifs particuliers de 0 à 6 ans.

Dispositif Petite Enfance

Pôle Domicile

Interventions à domicile pour l'enfant et sa famille par les psychologues du SEI.

Pôle Antenne

Observations au sein des Structures d'Accueil de la Petite Enfance (SAPE) et accompagnement de l'équipe éducative par les psychologues du SEI.

Dispositif Ecole (1P-2P)

Observations et mesures d'accompagnement à l'école par les Intervenants Scolaires en Education Précoce Spécialisée (ISEPS) du SEI, formés en éducation spécialisée et/ou en enseignement spécialisé.

Dispositif Petite Enfance Pôle Domicile pour enfant à risques

Il est constitué d'une équipe de psychologues qui interviennent sur le lieu de vie de l'enfant. Il s'insère dans un contexte de prévention et de soutien au développement de l'enfant et à la relation parents-enfants. Il s'agit d'une intervention précoce auprès d'enfants âgés de 0 à 4 ans évoluant au sein d'une famille en situation de vulnérabilité psychosociale.



Demande

Par un professionnel du réseau de soin à notre secrétariat par l'intermédiaire d'un formulaire.

Parents informés de la démarche.

Modalités d'intervention

1. Rencontre tripartite organisée avec le professionnel demandeur, le/la psychologue du SEI et les parents afin d'explicitier les objectifs du suivi.
2. Deuxième rencontre prévue après 3 mois de suivi afin de faire un premier point de situation entre les partenaires et les parents.
3. Réunions régulières organisées en réseau afin de réévaluer la pertinence de l'intervention.
4. Intervention à domicile chaque semaine, en présence des parents et de l'enfant.
5. Suivi à domicile qui s'arrête après la période de transition préscolaire-scolaire, en accord avec la famille et le réseau.

Que proposons-nous ?

Intervention qui vise la construction et le soutien du lien d'attachement entre l'enfant et ses parents. L'objectif est de permettre aux parents une meilleure lecture des besoins de l'enfant et de favoriser les interactions parents-enfants.

Activités péda-go-thérapeutiques visant à favoriser le développement de l'enfant et à soutenir la parentalité.

Travail axé sur les compétences et les ressources de l'enfant et de ses parents dans le but de renforcer la fonction parentale.

Observations régulières permettant d'évaluer le niveau de développement de l'enfant et de repérer des éventuels signaux d'alarme.

Collaboration étroite avec le professionnel demandeur, les intervenants extérieurs et les lieux de socialisation.

Limites de l'intervention

Prestation qui répond à un mandat thérapeutique et non judiciaire.

Interruption du suivi défini par le SEI s'il n'est plus jugé pertinent. Un relai sera réfléchi et organisé en collaboration avec le réseau en place.

Financement

Prestation financée par une subvention du Canton de Genève.

Contact

info.sei@astural.org
022 343 87 09